



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 055-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.131

Déposée le : 12.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Patzén (Bern, Les VERT-E-S)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Privilégier l'acquisition de livres auprès des librairies locales

Le Conseil-exécutif est chargé d'enjoindre l'administration cantonale de veiller à l'avenir à ce que l'acquisition de livres se fasse auprès des petites librairies locales.

Développement :

La fermeture définitive de la Münsterergass-Buchhandlung, librairie bernoise renommée et prisée, a été annoncée en janvier. D'autres avant elle ont aussi fini par mettre la clé sous la porte, non seulement en ville de Berne, mais aussi dans d'autres centres urbains. Les librairies de village d'antan ont disparu. Aujourd'hui, les personnes privées, mais surtout les administrations publiques, les écoles, les universités et les bibliothèques commandent de plus en plus leurs livres auprès de grandes librairies ou de sites américains de vente en ligne.

Pourtant, les petites librairies satisfont un besoin essentiel des personnes privées, mais aussi des écoles et des administrations. Elles offrent des conseils personnalisés et aident la clientèle commerciale à faire les bons choix ou à s'y retrouver dans la profusion des maisons d'édition. En outre, les petites librairies remplissent aussi une fonction sociale importante, à savoir celle de lieu de rencontre, notamment pour les personnes âgées. Le canton de Berne a donc intérêt à entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer ces PME et stopper leur disparition.

L'administration cantonale acquiert régulièrement des livres et dispose donc d'une marge de manœuvre dans ce domaine. Dorénavant, il convient de privilégier les librairies locales plutôt que les grands commerces (en ligne) dans toute la mesure offerte par le droit des achats publics. Le Conseil-exécutif est prié de donner les instructions nécessaires pour ce faire.

Destinataire
– Grand Conseil